



HAL
open science

Tempêtes dans une petite plaque d'émail bleu, les noms de rues à Lyon au XIXe siècle

Pierre-Yves Saunier

► **To cite this version:**

Pierre-Yves Saunier. Tempêtes dans une petite plaque d'émail bleu, les noms de rues à Lyon au XIXe siècle. Cahiers d'histoire, 1989, octobre, p.133-154. halshs-00002818

HAL Id: halshs-00002818

<https://shs.hal.science/halshs-00002818>

Submitted on 10 Sep 2004

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

"Tempêtes dans une petite plaque d'émail bleu, les noms de rues à Lyon au XIX^e siècle", Cahiers d'histoire, octobre 1990, p.133-154.

Lyon, le 9 Août 1909. Au conseil municipal, que préside le jeune maire Edouard Herriot, on examine un projet de substitution du nom de Philippe de Lasalle (dessinateur de la fabrique lyonnaise au XVIII^e siècle) à celui de Saint Pothin (fondateur de l'Eglise de Lyon). Ce changement concerne une voie publique située dans le 4^e arrondissement, là-haut, sur le "Plateau", à la Croix Rousse. Une longue rue orientée Nord-Sud, banale. Pourtant on s'agite sur les bancs du conseil: "Laissons les noms de saints de côté, et faisons figurer pour nos rues les noms de gens qui ont fait oeuvre utile ou se sont illustrés d'une façon quelconque. La cité lyonnaise républicaine ne devrait laisser subsister aucun vestige de l'esprit rétrograde en soumettant à notre regard des noms de personnages mystiques que la religion seule affecte de croire ou de connaître" conclut le rapporteur. Antoine Salles, conseiller municipal du 2^e arrondissement bondit (du moins peut-on l'imaginer...): "C'est une insulte à la religion !". Une discussion haute en couleurs commence.

Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres, à travers lequel on peut déceler des valeurs, des systèmes qui s'opposent. Pourtant comme le souligne Daniel MULO (1), ceux qui ont écrit sur les noms de rues ont très souvent cédé à l'aspect nostalgique du sujet, à celui qui prête à rire et à sourire. Le constat s'applique aux auteurs lyonnais (2), même si ceux-ci privilégient une approche du type dictionnaire. Notre but ici sera plutôt de tenter de retracer l'évolution d'une pratique commémorative

Evaluons tout d'abord les masses et les rythmes. 230 en 1789, environ 500 au milieu du XIX^eme, 998 en 1874, le nombre des voies publiques croît rapidement. Cependant il s'avèrerait périlleux de tenter de dresser un palmarès des régimes politiques ou des municipalités dans le domaine de la dénomination des rues (3). Les moments de l'adjonction des voies privées au domaine public sont pour la plupart inconnus et certaines conditions spéciales tenant au maintien de leur nom rendent impossible la pondération nécessaire entre le nombre de dénominations effectuées et les voies "disponibles". L'analyse quantitative ne peut aller très loin. Aussi le tableau donné ci-dessous l'est avant tout à titre indicatif.

1830-1848	64
1848-1852	44
1852-1870	188
1870-1914	153
TOTAL	449

TABLEAU I (4)

NOMBRE D'APPELLATIONS ATTRIBUÉES SOUS CHAQUE RÉGIME POLITIQUE DE 1830 À 1914

Le tableau II et la ventilation des appellations qui y est proposée sont plus intéressants

DATES	DENOMINATIONS	CHANGEMENTS	REGROUPEMENTS
1830-1848	39	23	2
1848-1852	0	44	0
1852-1870	43	40	105
1870-1914	35	118	0
TOTAL	117	225	107

TABLEAU II

VENTILATION SELON LE TYPE DE MODIFICATION ⁽⁵⁾

Cette ventilation met en évidence des ruptures plus qu'elle ne compare des activités dénominatrices de même nature. Les facteurs de nombre et de durée étant laissés de côté, on constate qu'on ne pratique pas le nom de rue de la même façon. Cela est vrai tant pour les moments exceptionnels que pour la pratique "régulière".

Comme le font remarquer D.MILO ou M.AGULHON ⁽⁶⁾, l'histoire des noms de rues au XIX^e siècle est marquée de pointes qui correspondent aux changements de régime politique. Lyon les subit comme Paris ou Parthenay ⁽⁷⁾. Mais chacune d'elles reste particulière. Ainsi le bouleversement consécutif à un changement de régime n'est pas simultané. Là où les autorités compétentes de la Restauration pressent le pas, les conseils municipaux de la III^e République musardent. En outre, si les principes des suppressions restent les mêmes (effacer les noms attachés au régime renversé), ceux des dénominations changent: les Juilletistes mettent en place des noms neutres, la 2^e République chante ses grands principes. Les spasmes de cette histoire ne sont égaux ni en amplitude, ni en rapidité, ni en contenu ⁽⁸⁾.

Si on peut faire dans ces moments extraordinaires les parts de la conjoncture légale (incertitude sur l'attitude générale des nouveaux gouvernements appelés selon l'ordonnance du 10 juillet 1816 à sanctionner les hommages publics), des manoeuvres politiques et du zèle, il n'en reste pas moins dans la pratique "régulière" un fond de différence ou plutôt une différence de fond. Qu'est ce que le nom de rue doit célébrer? Quel système discriminant doit présider au choix des noms?

Constater tout d'abord la mutation des rythmes de la pratique "régulière" permet de clarifier la situation. Comme le montrent les graphiques I et II, les dénominations de rues n'ont pas le même poids aux différents temps politiques du XIX^e siècle. Les actes administratifs réguliers et minces de la III^e République succèdent aux actes volumineux et rares de la Restauration, le basculement ayant lieu sous le Second Empire⁽⁹⁾.

Plus important peut être est ce que les graphiques ne montrent pas. Un évènement essentiel s'est en effet produit en 1841: pour la première fois une rue a

été redénommée en dehors de toute convulsion politique. Jusque là, on s'était contenté de donner un nom à des rues nouvelles. Le nom de rue acquiert alors une dimension supplémentaire: on considère qu'il produit un "paysage de valeurs" qui doit être mis en conformité avec la morale et la civilisation. Comme pour la "statuomanie" dénoncée au XIX^e siècle et étudiée par Maurice Agulhon, la différence essentielle entre les régimes réside en une différence de rythme et de pratique.

Le changement du nom d'une rue se définit par deux actions: suppression de l'existant, puis établissement d'un nouveau nom. Les logiques de ces deux actes complémentaires sont pourtant différentes. La définition du "devant être supprimé" a eu plusieurs libellés au cours de la période étudiée. Les suppressions des lendemains de bouleversement politique par exemple. Mais il en est d'autres, à l'expression peut-être moins spectaculaire, mais aux motifs plus complexes. Trois "chasses" sont ainsi menées au cours du siècle: la chasse au bizarre, la chasse au confus et la "chasse au curé".

Déjà dans son Tableau de Paris, Louis Sébastien Mercier critiquait tous ces "pendards de noms" encombrant les rues. A Lyon cette critique des noms triviaux ne se manifeste pas officiellement avant le début du XIX^e siècle. La première occurrence en est une lettre de A.F Delandine au Conseil Municipal ⁽¹⁰⁾ en 1810. L'auteur y demande que soient changés les noms "vils ou insignifiants" ⁽¹¹⁾. Ce n'est pas là son premier souci, presque une addition à sa lettre, mais apparaissent là les deux concepts qu'on va retrouver tout au long du siècle: le "vil" (ou "vulgaire", "trivial", "grossier") et "l'insignifiant". C'est au nom de la civilité et de l'utilité que le système honorifique doit remplacer le système populaire et grossier. Cette argumentation fut reprise par l'Académie de Lyon, dont Delandine faisait partie, en 1822. Mais le conseil municipal dirigé par le Comte Rambaud répondit alors ainsi: "Quelques bizarres paraissent quelques unes des dénominations des rues de Lyon, il est un système dont il est sage que les administrateurs ne s'écartent point, c'est de respecter la singularité même que semblent présenter certains actes des administrations qui les ont précédées surtout quand ces singularités sont consacrées par la plus haute antiquité" ⁽¹²⁾. Les conseils municipaux de la Restauration rejettent toute demande de changement du nom de rues. Ce refus de changement peut évidemment être mis en parallèle avec la volonté de la Restauration de renouer avec des fils coupés en 1789, avec son désir de promouvoir la Tradition comme principe de gouvernement. Mais dans le cas de Lyon on peut aller plus loin: nous sommes en présence d'une municipalité qui depuis 1814 multiplie les réclamations pour retrouver ses privilèges d'avant 1789 et ne manque pas une occasion pour rappeler la "singularité" de Lyon. La défense des appellations "consacrées par la plus haute antiquité" participe à la même attitude que les rappels de la chartre de 1320 ou d'autres documents historiques censés affirmer l'indépendance de Lyon. Cependant

et malgré ce rejet, des exigences ont commencé de se manifester qui vont s'affirmer sous la Monarchie de Juillet.

Cette fois les conseils municipaux vont s'y avérer sensibles. En 1841, le futur maire Terme s'exprime ainsi: "nous jetons cette absurde et fastidieuse nomenclature de rues, dont les noms ne rappellent que des enseignes, des bas-reliefs, qui avaient leur raisons d'être autrefois mais qui ont disparu depuis que les numéros ont été substitués aux emblèmes de chacune de nos maisons" ⁽¹³⁾. Dans la nouvelle ville ordonnée, il n'y a plus de place pour les noms "ridicules et sans valeur". A la suite de ce rapport, le Conseil Municipal commence sa chasse aux noms "d'une crudité indécente ou disgracieuse". Une pétition, celle des propriétaires "des maisons sises rue Misère" nous éclaire sur la manière dont les justifications morales de la chasse au bizarre peuvent se doubler d'impératifs matériels. Le nom, disent les propriétaires, porte "un préjudice réel à la valeur de nos propriétés", car il peut "blesser la susceptibilité de certains locataires dont la plupart sont pauvres". Si c'est plus ici le trop signifiant que l'insignifiant qui est chassé, c'est encore l'incongru, l'incivil.

Des freins importants limitent cependant ces modifications. Hommes de loi et négociants sont nombreux dans les municipalités de Juillet, et ils hésitent à perturber les habitudes par des changements nombreux. Mais le pli est pris, et les modalités de la chasse au bizarre vont bientôt être codifiées. Ce sera l'oeuvre de Jean-Baptiste Monfalcon, homme de Juillet s'il en est, bibliothécaire de la ville ⁽¹⁴⁾. Dans son article "noms de rues" de L'Annuaire départemental pour 1849 il critique sans nuances tous ces noms renvoyant "à des circonstances locales ou fortuites", catégorie qu'il établit contenir aussi bien les noms grossiers que ceux qui renvoient à des corps de métier, à des petits événements, à des données topographiques, à des enseignes, statues ou bas-reliefs. A leur place, il faut mettre des noms d'homme dignes de l'histoire et s'étant rendus "utiles". C'était là le souhait de Terme comme celui de Delandine et de ses confrères académiciens.

Le Second Empire, notamment au moment de l'arrêté monstre du 17 février 1855, va compléter le tableau de chasse. Les nombreuses commissions de changement du nom des rues qui jalonnent la période 1870-1914 annonceront elles aussi leur désir d'en finir avec le "puéril" "l'insignifiant", "le trivial". Pourtant ces dénominations vouées aux gémonies ne disparaîtront jamais du paysage lyonnais. Parce que les plus immédiatement "grossières" ⁽¹⁵⁾ sont vite chassées, mais surtout parce qu'on prend leur défense. Des voix s'élèvent, qui disent que les noms de rues sont des souvenirs de l'histoire lyonnaise, dignes d'être conservés. André Steyert est sans doute le premier à mettre cette valeur historique en avant en 1884 ⁽¹⁶⁾. Mais d'autres lui succéderont, tous aussi bons républicains que Steyert était anti-jacobin. Ce mouvement est à replacer dans la montée du conservationnisme dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, qui touche aussi bien les gros monuments de pierre que des signes plus fragiles du passé ⁽¹⁷⁾. La commission du Vieux Lyon (créée le 3

mai 1898 afin de préserver les vestiges du passé) interviendra d'ailleurs en 1902 pour demander au Conseil Municipal de conserver les noms du passé qui "avaient un cachet bien local" ⁽¹⁸⁾. Le chemin parcouru depuis 1810 est assez clair: on est passé de la volonté de suppression pour cause de vulgarité au désir de conserver pour titres historiques: du grossier au pittoresque, du vulgaire au folklorique ⁽¹⁹⁾. Une trajectoire qui rappelle celle des goûts en matière de cuisine "régionale" ou de mobilier "typique".

Mais ce souci de préservation archéologique ne devient vraiment efficace qu'à la fin du XIX^e siècle. Or les commissions de 1881 et 1888 jetaient leurs foudres sur "l'insignifiant". Qu'est ce qui a alors protégé ces noms? L'inertie du système des commissions sans doute; mais surtout un glissement dans la définition de cet "insignifiant". Pour les anti cléricaux de choc qui constituent les commissions, "l'insignifiant" ce sont ces noms sans rapport avec les nouvelles institutions du pays, à savoir les noms religieux et ceux liés à la monarchie. Il ne s'agit plus alors de chasse au bizarre, mais de "chasse au curé" et plus généralement aux vestiges d'un ordre ancien.

Ce système quotidien de suppression est le fait exclusif des municipalités de la période 1870-1914. Il est inutile d'insister ici sur les prises de position anticléricales et antireligieuses des conseils municipaux de Lyon, déjà soulignées par de nombreux travaux. Il est vain aussi de dire que nos républicains veulent la disparition des symboles des régimes honnis, empires ou monarchies. Les honneurs du nom de rues ne doivent donc plus être rendus aux serviteurs de ces régimes, mais aux hommes dévoués à la République. Cette volonté continue restera pourtant dans l'ensemble comme un vœu qu'on n'ose qualifier de "pieux" ⁽²⁰⁾.

Volonté continue en effet: jamais aucun des conseils municipaux de la période ne renoncera à chasser la religion de la rue. Combien de fois au conseil seront dénoncés "ces noms de saints qui ne signifient rien", combien de fois on bataillera aussi bien sous les maires Gailleton, Augagneur ou Herriot. Mais inachèvement: ainsi il n'y a que 33 des 118 changements effectivement effectués qui concernent des noms religieux, alors que par exemple ces noms comptent pour 143 sur les 301 changements proposés par la commission de 1907 (rapport Chat). L'amplitude du décalage importe d'ailleurs peu, il suffit qu'il soit patent. Au premier rang des causes qui ont refréné l'ardeur de nos radicaux lyonnais l'ampleur de la tâche: les noms à caractère religieux ou "dynastiques" constituent en 1874 l'essentiel des appellations en vigueur (avec par exemple 122 noms en "Saint..." sur 998). La masse fait inertie, car changer le nom d'une rue suscite sinon le mécontentement, en tout cas l'agacement de ceux qui l'habitent. Simples locataires gênés dans leurs habitudes ou commerçants/artisans/négociants/industriels obligés de modifier leurs en-têtes commerciaux sont souvent réticents aux changements. Or ce sont aussi des

électeurs, et le maire V. Augagneur répétera de nombreuses fois à ses troupes ardentes que les changements de noms de rues posent des problèmes au commerce. Des conseillers eux-mêmes commerçants feront valoir ces arguments à leurs collègues avec efficacité. La volonté de ne pas provoquer en vain la colère d'une population catholique nombreuse doit aussi avoir joué, de même que la connotation archéologique, ou le combat qu'est toujours prête à mener sur la question du nom des rues la droite du conseil. D'où une "realpolitik" menée par des maires républicains laissant leurs conseillers anti cléricaux se dépenser dans des commissions revendicatrices, mais enterrant en douceur les rapports de ces organes ⁽²¹⁾.

Parlons enfin de la "chasse au confus". Plusieurs sortes d'actions sont regroupées sous ce thème: supprimer les noms en double ou triple exemplaire, les noms aux sonorités identiques, faire que l'appellation corresponde à la situation géographique de la voie, donner le même nom aux rues placées dans le même alignement, etc.... Il s'agit de rendre la ville claire et lisible à celui qui la visite ou qui la gouverne, d'éviter la confusion et l'erreur à celui qui y cherche quelque chose ou quelqu'un. Une exigence proche de celles qui ont déterminé la prise de contrôle des dénominations des rues (et la numérotation des maisons) par l'appareil d'état ⁽²²⁾. Un tel repérage des individus et des biens est une des conditions à l'accomplissement efficace des tâches de cet appareil. Que ce mouvement de mise en ordre connaisse sa plus forte expression sous l'autorité d'un maire qui n'est autre que le préfet tout puissant d'un régime policier et aménageur situe bien ses contingences ⁽²³⁾.

L'exigence de repérage n'est pourtant pas absente avant le Second Empire: le maire J. de Lacroix-Laval souligne dans ses rapports pour la dénomination des rues de la presqu'île Perrache que "l'action de la police, l'assiette et la perception des contributions, la confection soit des recensements soit des rôles de logements militaires, enfin la statistique manufacturière" exigent une dénomination rapide ⁽²⁴⁾. De même en 1846 le rapporteur de la commission des intérêts publics expose au conseil la nécessité de "soumettre autant que possible à une appellation univoque toutes les parties d'une voie publique qui suivent la même direction" et d' "adopter de préférence les noms qui indiquent les édifices publics ou les places auxquelles ces voies aboutissent". Mais il ne s'agit pas à ce moment de poser les jalons d'un système suppressif visant à rendre le repérage plus facile.

Ce sont les préfets du Second Empire qui vont poser la clarification comme nécessité. Le souci en est toujours présent sous la plume de l'ingénieur en chef de la ville Bonnet comme dans les directives du préfet Vaïsse et de ses confrères. Sans doute la naissance de la chasse au confus est elle favorisée alors par l'annexion des communes suburbaines en 1852, qui multiplie les doubles emplois sur le nouveau territoire de Lyon. Mais le poids de ses arguments ne se démentira pas par la suite.

Ses motivations seront affichées par tous les rapports des commissions spéciales de 1870 à 1914, et mises en avant lors de la plupart des discussions du conseil municipal. Cependant la confusion et le double emploi seront surtout reprochés à des noms religieux ou monarchiques. Certes vu l'ancienneté du parc dénomiatif ce sont eux qui prêtent le plus à cette accusation. Mais le doute n'est guère permis quand on constate que les suppressions de "Saint..." en double emploi sont rapides, alors qu'il faut par exemple 16 ans aux habitants de l'extrémité du quai des Brotteaux pour voir aboutir leur demande de changements d'un nom qui perturbe la réception du courrier, les livraisons et les visites. En dépit des efforts des techniciens de la Voirie Municipale pour simplifier les appellations, c'est avant tout le religieux qui est chassé sous la couverture du confus.

Traiter des systèmes de suppression sans aborder les logiques dénomination serait périlleux. Car même si la suppression a parfois sa logique propre, il n'en reste pas moins que la conséquence immédiate d'une suppression est une dénomination. Souvent même c'en est la cause comme dans les réajustements des lendemains de "grand soir". C'est d'ailleurs à cette facette que les articles de M.Agulhon ou de D.Milo cités plus haut se sont intéressés. Nous irons voir ailleurs.

D'abord le principe: quel genre de noms doit on donner aux rues? Un coup d'oeil sur les décisions montre que sur l'ensemble du siècle une catégorie domine: celle des noms de personnes ⁽²⁵⁾.

noms de personnes/noms donnés	
Restauration	79% ⁽²⁶⁾
Juillet	42%
2nd Empire	37%
III° Rép.	89%

Un tel système, qu'on peut qualifier "d'honorifique" n'est d'ailleurs pas nouveau. Daniel Milo dit comment tout au long du XVIII° à Paris le système honorifique prend de plus en plus de place avec notamment l'apparition dans les rues de Paris d'une "cohorte de fonctionnaires". Lyon n'échappe pas non plus à ce mouvement qui s'amplifie sous le Directoire et l'Empire, durant lesquels les "fonctionnaires", les contemporains et ceux d'avant 1789 reçoivent leur part d'honneurs. Parmi les 87 noms de personnes portés par des rues de Lyon en 1814, on constate aussi la part importante de ceux qui ont donné le terrain pour la rue ou des familles les ayant habitées. La règle en vigueur semble alors avoir été de donner un nom de personne qui ait un rapport intime avec la voie considérée (habitation, séjour, construction ou visite selon le degré de notoriété de l'individu). Règle qui ne concerne pas la dynastie régnante: si on donne le nom de Quai Monsieur au quai de Saône qui vient d'être terminè au moment ou ce prince visite la ville, nul besoin pour

les enfants royaux les comtes de Berry ou de Provence d'avoir contemplé de leurs yeux les rues qu'on leur dédie dans le nouveau quartier Saint-Clair en 1758. Quant au monarque lui-même la place Louis Le Grand est destinée à affirmer sa présence permanente et non à rappeler une fugace apparition.

Pourtant, une évolution est sensible au cours du XVIII^e siècle: les noms de personne se détachent lentement de l'obligation de présence ou de possession, et se rapprochent du modèle dynastique. Comme à Paris ,un système honorifique se met en place ⁽²⁷⁾.

D.Milo note un décalage entre Paris qui dès la fin du XVIII^e serait placé dans un système de dénomination honorifique à zone de recrutement nationale et la province (Nantes excepté) qui vivrait sous un système du type honorifique local ⁽²⁸⁾. Encore faut-il noter que Paris est capitale et que son "local" est étroitement mêlé à ce qu'on peut analyser comme "national". Ce qui est plus important dans notre problématique c'est qu'à Paris comme à Lyon et peut-être ailleurs se déroule un processus semblable, à savoir la constitution d'un corpus d'honorables, de personnes dont le souvenir sera assuré. La non-coïncidence des corpi n'est qu'un des indices du vigoureux courant particulariste lyonnais. A Lyon, dès le début du siècle la dénomination des rues par des noms de personnes est une des formes de l'hommage-exemple à l'homme illustre. Honorer en éveillant les vocations, tel en est le principe. Seul A. Steyert critiquera ce système: "principe absurde", "doctrine sotte", "vice essentiel", déclare til dans sa brochure de 1884. Il rejoint le Veillot fulminant des années 1830 cité par M. Agulhon ⁽²⁹⁾ en concluant: "Ce sont les sots, les vaniteux, les exploiters, les charlatans, les spéculateurs de mauvais aloi qui se plaisent à couvrir les murailles de leur nom; les esprits vraiment grands aspirent à d'autres gloires. Le bronze, le marbre, les inscriptions sont faites pour conserver la mémoire des bavards aux phrases creuses, des grands destructeurs, de ces héros tragiques qui ont rempli le monde de vains bruits, d'intrigues passagères et de disputes" ⁽³⁰⁾. Mais Steyert tombe sous le coup de sa propre vindicte puisqu'il propose d'autres noms de personnalités "plus dignes d'honneur" à la place de ceux qu'il dénonce!

Par cette communauté d'attitude, il existe une homogénéité de la période 1814-1914. Néanmoins si le discours des conseillers municipaux de la III^e République continue de se situer dans cette logique, leur pratique tend de plus en plus à utiliser le nom de rue comme hommage standard de la Ville de Lyon à tous ceux qu'à des titres divers elle veut remercier et honorer. Cela est sensible surtout dans les années 1908-1912. C'est d'ailleurs E.Herriot qui déclare le 26 novembre 1907 à son conseil municipal "Nous sommes toujours prêts à donner des noms aux rues. C'est peu coûteux". Son rôle personnel est déterminant dans l'inflation des manoeuvres onomastiques qui marquent ces années. C'est le plus souvent sur sa demande que se font les dénominations et les modifications. Visiblement, il s'efforce

de répondre à des sollicitations que lui adressent associations, chambres syndicales, individus. Pour son premier mandat complet au poste de maire (il a remplacé le Dr Augagneur en 1905 puis est réélu en 1908), les noms de rues lui sont un moyen de prouver à peu de frais sa bonne volonté et son attention à l'égard des réclamations de ses commettants. Sans oublier d'y mettre une touche de couleur locale en proposant quelques noms lyonnais ou en se faisant quand cela l'arrange le champion de la défense des vieilles dénominations à sens historique ⁽³¹⁾.

La standardisation du nom de rue comme remerciement municipal a pourtant de plus larges tenants. Face à l'augmentation de la "demande commémorative", sensible dans le courrier du conseil municipal en ce début de XX^e siècle, la petite plaque bleue ⁽³²⁾ est peu coûteuse, et le conseil la distribue largement. Dans le couple hommage-exemple, le premier terme semble à ce moment précis l'emporter nettement. Mais le modèle perdure, appliqué, accepté et revendiqué depuis 1814 par toutes les autorités dénominatrices.

Pourtant le débat existe bel et bien mais sur d'autres points. L'accord sur le principe, le sentiment que les partis en présence ont de l'importance de la dénomination des rues en augmente l'enjeu. C'est dans le choix des noms que vont se manifester les différences, comme en témoigne le petit livre d'A. Steyert précédemment cité. Qui sont donc les honorés, et plus largement les honorables, qu'on connaît grâce aux diverses notes préparatoires et projets des commissions? Une série de questions permettra de dessiner leur profil.

Première question et de taille: faut-il être Lyonnais? Lorsque l'administration municipale des années 1820 cherche des noms pour les nombreuses voies nouvelles à dénommer, une note mentionne "demander aux membres de l'Académie des Lyonnais recommandables". Delandine dans sa lettre de 1810 disait que l'honneur du nom de rue comme devait être rendu par ceux qui avaient eu les honorés comme aïeux. Dans les textes qui le légitiment, la perspective de l'exemple est souvent exprimée en parlant du désir et de la nécessité pour les "fils" d'imiter les "pères". Ce mode d'expression n'est pas seulement une métaphore du temps qui passe: c'est aussi que seuls les liens du sang et de la famille peuvent garantir à la fois la reconnaissance et l'imitation. La logique de l'hommage-exemple exige de passer par ce lien familial (ici masculin) qui organise la transmission des devoirs et des savoirs. Cela signifie aussi que l'hommage-exemple ne peut se concevoir que dans le sein d'une communauté de connaissance, voire de naissance: dès lors la qualité de Lyonnais devient quasi-indispensable. Néanmoins, elle peut être acquise: ainsi, explique Delandine, tous ceux qui ont séjourné, travaillé pour Lyon peuvent en être honorés. Hors de là point de salut, en tout cas sous les administrations municipales de 1814-1830. Peut-être aussi faut-il voir là une réaction aux dénominations de l'Empire qu'on aurait trouvé "courtisanes", et sans doute est ce

encore une conséquence de cette "identité lyonnaise" que tentent de retrouver ou d'affirmer les maires de Lyon sous la Restauration.

Les municipalités de Juillet n'élargissent pas le cercle, et seul Casimir Périer est doté d'une rue sans qu'il soit lyonnais. On pourrait analyser ce cloisonnement comme un retard de la province sur Paris plutôt que comme une volonté locale. Mais juste sur l'autre rive du Rhône, à La Guillotière, un système de dénomination totalement différent se met en place de 1814 à 1830. Le très royaliste maire Vitton distribue dans les rues de la commune les noms de serviteurs de la monarchie: Vauban, De Sèze, Bossuet, Tronchet, D'Aguesseau etc. Les municipalités de Juillet en rajouteront d'autres puisés cette fois au réservoir de l'Empire (Ney, Masséna), des lettres (Montesquieu, Boileau) ou du moment (Duquesne, Orléans, Lafayette). S'agit-il d'un bel exemple de modernisme que ce système honorifique national? J'y verrai plus simplement d'une part le zèle de maires flagorneurs, et surtout la seule solution pour une commune en pleine croissance mais qui ne dispose d'aucun fond local pour nommer ses voies. En ce début de XIX^e siècle, le seul Guillotin ⁽³³⁾ digne de mémoire était le docteur du même nom, et il n'était pas natif du lieu.

A Lyon, c'est l'administration préfectorale du Second Empire qui va contrarier ce localisme. Le souci du repérage provoque un retour certain des dénominations topographiques, et on essaye de promouvoir des noms plus "nationaux". Pas seulement parce que Essling, Moskova, Sébastopol, Alma et Crimée ont des échos de gloire pour la dynastie mais encore dans ce même souci de repérage. La politique de ville claire et lisible doit permettre à chacun de se repérer: ce qui est recherché est une signification pratique, un signal clair et connu de tous. Bien sûr Vaïsse fait dénommer des rues avec des noms lyonnais: il paie "le tribut de reconnaissance" aux bienfaiteurs, écrit-il. Mais on sent dans ses notes une animosité certaine pour ces noms peu connus du grand nombre et par trop singularistes que sont ceux des "lyonnais dignes de mémoire".

Cet élargissement vers d'autres critères de choix, la notoriété populaire, la clarté, les municipalités lyonnaises de la III^e République vont le poursuivre et dépasseront ainsi le cadre lyonnais. Elles bénéficient en cela de l'élargissement du champ de référence des citoyens: les hommes de second plan de la République peuvent être aussi connus que l'étaient le souverain et sa famille. Déplacement du sacré, mais surtout développement de l'information en sont responsables. Journaux, réunions électorales, vote assurent aux amants de Marianne la reconnaissance nécessaire pour que le système hommage-exemple, toujours à la base des dénominations, fonctionne. Sur les 119 noms de personnes qui seront décernés aux voies publiques de 1875 à 1914, 42 n'auront rien de lyonnais.

C'est donc bel et bien la fin du XIX^e siècle qui ouvre les rues de Lyon au pays. La République n'est-elle pas universelle? Mais les "Lyonnais" restent majoritaires. Les rapports préparatoires insistent sur cette appartenance, les commissions disent

qu'elles ont voulu "évoquer autant de souvenirs et de gloires locales que possible" ⁽³⁴⁾. Pourtant, lentement, elles se détachent des annales locales. La communauté de connaissance que réclame la pratique de l'hommage-exemple passe du cadre lyonnais au cadre français. Le Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire ⁽³⁵⁾ dressé en 1839 par Bregnot Du Lut et Péricaud ne fournit presque plus de nom après 1870, et cesse d'être une référence pour les commissions spéciales après 1881.

Ce nouveau champ de références s'avèrera aussi exclusif que le champ lyonnais des premières années du siècle. En effet bien peu d'étrangers à la France recevront l'honneur de voir figurer leur nom sur un mur de Lyon. On en compte 6 de 1870 à 1914, et chacun d'eux est un cas particulier. Ainsi en est-il par exemple des deux espagnols Francisco Ferrer et Michel Servet élevés au rang de martyr de la libre pensée. Or, Paris honore les étrangers depuis les années 1860, note D.Milo. Peut-on analyser ce décalage en termes de retard? Encore une fois je serais tenté de dire non. Paris, capitale, honore les étrangers au nom de la France, et le conseil municipal parisien met toute sa fierté dans cette particularité. A Lyon, malgré qu'on y affirme avec vanité qu'on demeure la deuxième ville de France, c'est une autre logique qui domine: honorer et donner en exemple ceux qui ont été utiles à la ville reste la préoccupation dominante. Dans ce cadre, les dénominations du type "honorifique international" restent des exceptions, faites le plus souvent pour raisons politiques, au moins jusqu'en 1914 où la première guerre mondiale changera en partie la perception de l'étranger, métamorphosé en Allié.

Avoir été utile à la ville, ai-je écrit quelques lignes plus haut. Mais encore? Quelle action faut-il donc accomplir pour que son nom soit porté sur ses murs? La question ne va pas seule: l'appartenance sociale, la notoriété, la profession ou le type de haut fait accompli interfèrent en un faisceau de causalités qu'il est difficile de briser. La connaissance biographique n'aide pas à faire la part des choses. Ainsi quand en 1830 on donne le nom de Terrasson à une rue du quartier Perrache, est-ce le savant, le membre de l'Académie ou l'avocat qu'on entend ainsi rappeler à la postérité? La question peut être posée pour la plupart des personnalités rencontrées. Pour quel rôle sur quelle scène de sa vie un hommage public est-il rendu à un homme? Et quelle partie de cette vie propose-t-on en exemple? La réponse semble impossible à donner tant la vie des "honorés" ne fait qu'une à nos yeux contemporains. Et les notices ou justifications du moment sont bien trop succinctes, ou trop codées pour permettre la reconstitution exacte des motivations.

Aussi voudrais-je ramener l'interrogation sur des points plus sûrs, au nombre de trois. L'action accomplie et ses domaines, la notoriété obtenue et enfin l'occupation ou la profession ⁽³⁶⁾.

Tout au long du siècle on peut résumer les critères de l'action accomplie sous un seul nom: "l'utilité". En quoi consiste cette utilité? Les acceptions du terme sont larges: invention, dons généreux, exaltation du nom de Lyon. Mais ce qu'il est essentiel de retenir, c'est que cette "utilité" n'est plus la même entre 1814 et 1914. Résumant en la matière les opinions émises depuis le début du siècle, Monfalcon décrivant en 1849 les titres qui font droit à la reconnaissance mentionnait les "importantes" découvertes, les écrits "éminents", les "bons" tableaux ou "belles" statues, les "très grands" services rendus à la ville ⁽³⁷⁾. Ces critères restent ceux d'une distinction liée au monde des arts, des sciences et des lettres. Les conditions de production du corpus des "nominables" s'avèrent primordiales pour comprendre ces préférences.

Intéressons nous aux cercles qui fabriquent l'honorabilité. Le Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire (1839) qui fournit l'essentiel des noms donnés en période ordinaire jusqu'en 1870 permet de saisir leurs traits majeurs. Ses auteurs Bregnot Du Lut et Péricaud sont des Académiciens. L'idée d'une entreprise de biographie lyonnaise a pris forme en 1807 au sein de la Société Littéraire de Lyon, antichambre de l'Académie, sur le modèle du travail mené par Perneti, lui-même académicien, en 1777 ⁽³⁸⁾. mais ce n'est qu'en 1822 que La Société Littéraire désigne une commission pour en régler les travaux et "élever aux célébrités locales un monument patriotique". Ainsi le Catalogue se situe par sa genèse même dans la lignée des pratiques académiciennes d'historiographie provinciale du XVIII^e siècle. Il est l'une des manifestations de cette culture particulariste locale qui dans le même temps donne aux traditionnelles éloges académiques un tour provincialiste, et génère divers modes de célébration des élites lyonnaises ⁽³⁹⁾.

De quoi s'agit il dans ce catalogue? Sa préface nous le dit: recenser "tous les Lyonnais célèbres, c'est à dire tous les personnages qui ont obtenu quelque renom dans notre contrée". La liste dressée par Perneti est tout à la fois complétée et réactualisée, à partir d'oeuvres anciennes comme L'Histoire littéraire de la France des Bénédictins et des connaissances des auteurs. Le résultat est un catalogue de 2500-3000 noms d'hommes "distingués dans tous les genres". Cette "distinction" reste une distinction savante. Les "dignes de mémoire" sont avant tout des hommes de lumières, et la part des académiciens du XVIII^e siècle y est considérable. Une entreprise d'auto-célébration institutionnelle en quelque sorte, puisque les auteurs précisent que par la suite il est prévu de s'adresser aux membres de l'Académie et de la Société Littéraire pour constituer les notices biographiques complètes.

Ainsi deux entreprises sont menées parallèlement: l'une par les Académiciens de repérer les hommes distingués "produits" par Lyon ⁽⁴⁰⁾; l'autre par les conseils municipaux de dénommer des rues nouvelles avec des noms locaux. Les deux démarches se rejoignent naturellement. D'abord parce qu'elles se placent toutes les deux sur le terrain de l'exaltation de la "petite patrie". Ensuite parce que les deux

institutions recrutent dans les mêmes groupes. Et surtout parce que cette mission se place dans la continuité du rôle de l'Académie de Lyon qui, protégée dès ses origines par le corps municipal, avait pour mission au XVIII^e de fournir les devises qui ornaient les colonnes votives ou les arcs de triomphe des grandes fêtes consulaires ⁽⁴¹⁾. A cet antécédent historique les Académiciens joignent d'ailleurs demandes et instances dans les années 1810-1820 pour obtenir qu'on leur donne le choix des "Lyonnais recommandables". Lorsque les deux démarches confluent officiellement approximativement en 1827 ⁽⁴²⁾, les critères de désignation des dénominations deviennent ceux de l'inventaire savant et l'hommage-exemple, principe académique illustré par la pratique de l'éloge, devient principe de dénomination. Les élites savantes et sociales font du recours à leur savoir l'intermédiaire indispensable pour toute entreprise dénommatrice ⁽⁴³⁾. Elles deviennent dépositaires du grand, du digne, de l'éminent, du distingué. En même temps elles assurent par la réification de leur travail institutionnel de mémoire la pérennité du souvenir de leurs "illustres". Ajoutons que pour les "hommes de lettres", la dénomination des rues a été l'occasion de mettre en actes visibles par tous leur entreprise de re-définition du passé et du "digne de mémoire" ⁽⁴⁴⁾, par un détour multiplicateur sur les murs de la ville.

Ainsi jusqu'en 1850 environ, la notoriété des honorables est celle qu'ils ont au sein du monde savant, et surtout dans les cénacles lyonnais. Le public ou le peuple n'ont rien à voir dans leur désignation. L'émancipation, commencée sous le Second Empire va continuer sous la III^e République, lorsque la présence de conseillers municipaux aux positions sociales et aux références culturelles différentes va modifier en profondeur le champ de la distinction. Ces noms, où autrefois seul un groupe réduit pouvait se reconnaître, désormais on exige que le public qui va les utiliser connaisse ceux qui les ont portés ⁽⁴⁵⁾. Cependant l'idéal académique survit, à travers le maintien du principe de l'hommage-exemple et la notion toujours primordiale de "l'utilité", une des notions de base de l'académisme des Lumières ⁽⁴⁶⁾. Mais les hommes utiles ne sont plus les mêmes.

Ainsi on remarque à partir de 1870 des mouvements significatifs. Et tout d'abord le déclin des littérateurs, avocats, artistes lyonnais qui ne fournissent plus les gros bataillons des honorés, puis des honorables. Ils ne conviennent plus: on ne les connaît pas. Deux faits marquent la constitution du nouveau corpus : l'élargissement aux personnalités nationales, et l'effort vers le local sont également sensibles. L'élargissement de l'espace de recrutement des nominés dont on a déjà parlé plus haut mérite d'être précisé ici: les Littré, Renan, Pasteur, Gambetta, Zola, Hugo, correspondent aux nouvelles exigences de la notoriété. Les discours, les journaux, les brochures, bientôt les livres d'école, les font connaître du grand nombre. Plus encore leurs oeuvres, leurs efforts en font des exemples républicains: leurs noms

sont synonymes de science, de progrès, d'émancipation, de lutte contre la maladie ou l'obscurantisme, toutes ces améliorations dont se targue la République. Mais ces gens connus et exemplaires, utiles et illustres, les conseils municipaux savent aussi les recruter à Lyon même: le sergent Blandan enfant de Lyon mort pour la France, Benoit Crepu qui lègue une partie de sa fortune à la Tutélaire du 5^e arrondissement ou A.Calliet généreux donateur aux sociétés gymniques de son quartier. Exemples plus accessibles à la population lyonnaise, utilité plus tangible, mais surtout personnages plus familiers. Avec une efficacité d'autant plus grande que leurs noms sont donnés dans la mesure du possible à une rue de leur quartier, voire à celle où ils ont habité. L'illustre devient humble, besogneux, humain tout simplement. L'ouvrier, si comme le typographe Guichard, il se voue à la défense de la république, peut lui aussi recevoir l'honneur du nom de rue. Limité mais réel, l'abaissement du seuil de la notabilité onomastique est censé la rendre plus chère à tous.

La recherche de la notoriété, l'exigence de conformité républicaine (et la demande sociale de commémoration qui se manifeste, sensible par le courrier de plus en plus nombreux), aboutissent enfin à l'actualisation des noms décernés. C'est de plus en plus tôt après leur décès que les "saints laïques" comme on les appelle parfois, sont "canonisés" en petites plaques bleues. Désormais Les illustres sont aussi plus proches dans le temps.

En contre coup, c'est durant cette période que naît la controverse sur la qualité des honorés: les opposants aux changements et aux nouvelles valeurs mises en avant sont prodigues sur ce thème ⁽⁴⁷⁾. Il est vrai que l'enracinement local des dénominations recherché par les administrations municipales est propice à la dénonciation d'une "démocratisation-médiocratisation" des appellations. Mais le débat porte avant tout sur les valeurs qu'on entend honorer et proposer en exemple. La querelle de la notoriété n'est en dernier ressort qu'un des moyens de contester ces valeurs. Il en est de même des débats sur la nécessité d'adopter un délai de convenance entre la disparition d'un homme et la dénomination d'une rue.

Etant donné l'enchevêtrement des motivations, il serait naïf de dresser une taxinomie socio-professionnelle des noms de rue et d'essayer de fixer des mutations précises, de dater par exemple l'apparition des "couches nouvelles". Cependant on peut indiquer, en vrac, quelques évolutions ou changements significatifs outre ceux déjà évoqués. La quasi-absence des femmes est elle une surprise? Notons plutôt la disparition du corps préfectoral des listes d'honorés dès 1830 (si on excepte l'Empire); ou l'apparition dans les années 1910 des victimes de l'aviation promus "martyrs de la science"; la stabilité séculaire des hommes de la santé. On remarque aussi la longue éclipse des militaires de 1830 à 1914, la timidité de l'hommage rendu aux héros de la Grande Révolution ⁽⁴⁸⁾, et la permanence des honneurs rendus au monde de la soie (dessinateurs, initiateurs de la Fabrique, mécaniciens) ⁽⁴⁹⁾. Tout

cela ne vaut pourtant qu'à titre indicatif car jamais les critères de dénomination ne sont subsumables à une appartenance de type socio-professionnel.

Le nom de rue demeure au fil du siècle un outil privilégié de commémoration. Il rappelle un passé, il est un exemple et propose un avenir. Chaque régime (politique et social) veut donc contrôler ce message inscrit sur les murs. Et si son projet de société est différent de celui du régime qui l'a précédé, il doit effacer ce passé et proposer un autre avenir, un autre Panthéon mural. D'où l'histoire mouvementée des noms de rues, semblables en cela à celle de tant d'autres symboles/reflets du politique, objets-fétiches des gouvernements et des révolutions: drapeaux, statues, chants, pièces de monnaie et emblèmes nationaux.

Si l'histoire du nom de rue a été ici surtout évoquée en termes de pouvoirs (pouvoirs de désigner, de nommer, de définir le souvenir), d'autres angles peuvent aussi être choisis, en cherchant du côté de l'habitant, solliciteur ou adversaire d'une dénomination. Alors on peut lire la force symbolique quotidienne du nom de rue, le rapport d'identification qui est entretenu avec lui ou sa fonction d'enseigne commerciale. Notons simplement ici que les demandes des habitants suivent les tendances decelées ci-dessus: noms de plus en plus contemporains, simultanéité de l'élargissement au niveau national et de l'enracinement dans le local, émancipation des catégories "académiques" des débuts du siècle.

Le nom de rue n'est pas en soit un objet d'histoire autrement que virtuellement, mais, au même titre qu'un fait divers ou que de nombreux petits objets (et notamment tout ce qui concerne les symboles du politique), il constitue un lieu de ricochets, d'interrogations, un de ces points où se nouent des "faisceaux de cohérence" qui permettent de découvrir en action des modèles mentaux agissant dans des milieux divers. Un lieu qui aurait pu d'ailleurs ne pas exister, ou ne plus exister. En 1911, E.Herriot ne soupirait-il pas, mi-excédé mi-ironique, "je préférerais au nôtre le système américain qui consiste à donner des numéros aux rues" ⁽⁵⁰⁾? Mais il était trop attaché au système français, pour envisager sérieusement d'y renoncer. Merci, Edouard!

Pierre-Yves Saunier

¹ "Les noms de rues" in Les lieux de mémoire, tome II, volume 3, Paris, Gallimard, 1987.

² Du réverend père Menestrier au XVIII^e siècle au livre récent d'André Pelletier.

³ La classification par régimes politiques est discutable car elle postule une identité de comportement de toutes les municipalités. Les assertions fréquentes sur une "onomastomanie" républicaine nécessitent de l'employer pour se prononcer à ce sujet. Voir Maurice Aghulon "la statuomanie et l'histoire", Histoire vagabonde, tome I, Paris, Gallimard, 1988.

⁴ La Restauration et l'Empire ont été exclus de ces tableaux. Dans les deux cas, les données sont fragmentaires.

⁵ "Dénominations": une voie qui ne portait pas de nom auparavant; "changements": le remplacement d'un nom par un autre; "regroupements": les réunions sous un seul nom d'un ensemble de rues jusque là placées sous des vocables différents. Distinctions fragiles (mais pertinentes) qui soulignent encore une fois les limites de l'analyse quantitative.

⁶ Op.cit

⁷ Pierre Archet: "Les noms de rues et la vie politique à Parthenay 1794-1942", Bulletin de la société historique de Parthenay, n°28, 1980

⁸ 7 noms changés en septembre 1830, 22 en avril 1848, 10 en novembre 1849, 10 en janvier 1852, plus d'une trentaine lors des années d'installation de la III^e République. Le nombre de changements dépend de la situation du parc dénominatif et du degré de la volonté de rupture affichée par les nouvelles municipalités.

⁹ Un arrêté comme celui de février 1855 est exceptionnel: il règle le cas de nombreux noms en double emploi à cause de l'annexion à Lyon des communes suburbaines en 1852.

¹⁰ Ancien avocat, bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de l'Académie de Lyon. (1756-1820)

¹¹ Lettre au Conseil Municipal de Lyon, Archives Municipales de Lyon, série O1, "noms de rues", liasse n°1.

¹² Conseil Municipal, 1^{er} mars 1822, Archives Municipales de Lyon, série O1, "noms de rues", liasse n°1.

¹³ Cité dans Adolphe Vachet (Abbé): A travers les rues de Lyon, Marseille, Laffite reprints, 1902 (Ed.or. 1902), p.XI.

¹⁴ Et membre de l'Académie de Lyon.

¹⁵ Enfant-Qui-Pisse, Tire-Cul, Tête-De-Mort, Caquerelle, Ecorche-Boeuf.

¹⁶ André Steyert :Les changements de nom de rues de la ville de Lyon.Rapport de la commission municipale et notes critiques, Lyon, André Steyert, 1884.

¹⁷ Roger Kain, "Développement des politiques de restauration du patrimoine historique des villes d'Europe Occidentale", in Paul Claval, Géographie historique des villes occidentales, tome II, Paris, Département de géographie de l'Université de Paris Sorbonne, 1986.

¹⁸ A.M, O1, "noms de rues", liasse n°3.

¹⁹ On peut observer aujourd'hui l'aboutissement du processus sur les murs du quartier Saint Jean. Des plaques de pierre, apposées sous les plaques d'émail, portent gravés les noms, supprimés au milieu du XIX^e siècle, de Pisse-Truie ou de l'Ours, devenus sinon monuments historiques, en tout cas partie intégrante et marqueurs spatiaux du Secteur Sauvegardé.

²⁰ Voir les trois compte-rendus de commission: Les changements de noms de rues, propositions de la commission, Lyon, Ville de Lyon, 1881; Révision du nom des rues, rapport de la commission spéciale, Lyon, Ville de Lyon, 1888; Révision du nom des rues, rapport de la commission spéciale, Lyon, Ville de Lyon, 1907

²¹ Ainsi du rapport Bessières en 1893.

²² Jeanne Pronteau: Les numérotages des maisons de Paris du XV^e siècle à nos jours, Paris, Ville de Paris, 1966.

²³ C'est d'ailleurs aux commissaires de police que le préfet s'adresse en 1853 pour obtenir une nomenclature des rues afin de pouvoir repérer les doubles emplois.

²⁴ Rapport du 7 septembre 1827

²⁵ La II^e République, qui emploie toute son activité onomastique au réajustement politique, est exclue de ce classement.

²⁶ Ne s'agit-il pas pourtant de cette période où M.Agulhon nous montre un gouvernement hostile à la célébration de l'individu dans la statuaire? Mais il existe un "cas lyonnais", l'attitude des royalistes lyonnais étant conditionnée par le précédent capital de la commémoration des Victimes du Siègle de 1793. Le principe de la commémoration en est à la fois démocratisé (importance du nombre des commémorés) et socialisé dans les rangs de la "droite" locale.

²⁷ D.Milo dit qu'à Lyon en 1789 il n'y a que trois dénominations à caractère honorifique national, mais il ne mentionne pas les quais Monsieur, De Retz, les rues de Berry ou de Provence qui sont autant de voies publiques qui portent des noms de personnes.

²⁸ Mais il est difficile d'estimer un nombre de noms de personnes en place sur les murs d'une ville à partir d'un plan ou d'une liste de noms, surtout au XVIII^e siècle, où patronymes et toponymes sont parfois semblables, et où le nom est souvent donné par le propriétaire du terrain. D'où problème. Si les grandes familles de France sont en possession du sol de Paris sur lequel s'ouvrent des rues au XVIII^e, est ce pour autant le signe de l'avènement d'un système honorifique national?

²⁹ article cité, p.151.

³⁰ Op. cit.,p.95.

³¹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 6 mars 1911 à propos de la rue Basse du Port Au Bois par exemple.

³² La petite plaque de porcelaine émaillée bleue aux lettres blanches, mis en place à Paris par le préfet Rambuteau, apparait à Lyon en 1847. C'est le moyen le moins cher de rendre un hommage public durable. La statue, le drapeau, l'épée d'honneur, la médaille sont surpassés. Seul le timbre poste peut endurer la comparaison, mais il est plus discret.

³³ Habitant de la Guillotière.

³⁴ Les changements de noms de rues, propositions de la commission, 1881,p.4.

³⁵ C.Breghot du Lut & A.Péridaud: Biographie lyonnaise. Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, Lyon, Giberton, 1839.

³⁶ Le médecin peut être honoré pour un leg à la ville, le typographe pour son dévouement à sa tâche de conseiller municipal... Profession et acte honorable ne se recourent pas forcément

³⁷ Annuaire administratif de la ville de Lyon pour 1850, Mougins-Rusand, 1849. Notice "noms de rues". Le Dr Monfalcon, entre autres titres, est membre de l'Académie de Lyon.

³⁸ L'idée du recensement des grands hommes est liée à la naissance de la statistique descriptive d'Etat, à laquelle l'Académie est liée. Voir J.B Dumas: Histoire de l'Académie royale de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839, tome 2, 4° partie, 1° et 3°sections.

³⁹ Voir par exemple le legs Brognard à la ville en 1818 destiné à faire sculpter les bustes de savants et d'artistes ayant honoré la cité pour les placer à l'Hôtel de Ville.

⁴⁰ dans la perspective hippocratique des liens entre milieu et tempérament.

⁴¹ Daniel Roche: Le siècle des Lumières en Province, académies et académiciens provinciaux 1680-1789, Paris, Mouton, 1978.

⁴² La convergence factuelle date sans doute de l'Empire, ou les élites traditionnelles retrouvent leur place dans la municipalité, où l'Académie renaît. La lettre de Delandine en 1810 montre néanmoins que rien n'est encore joué.

⁴³ Il est significatif que ce soit C. Breghot du Lut qui en 1838 publie un "Dictionnaire des rues" dans l'Annuaire.

⁴⁴ J.C Bonnet: "Les morts illustres", Les lieux de mémoire, volume II, tome 3 montre les mécanismes de cette redéfinition.

³⁰ C'est tout le public visé par la logique de l'hommage-exemple qui change: sous les régimes censitaires, on s'adressait avant tout aux élites de la cité. Les nouveaux modèles sont aussi différents que le public auquel ils sont destinés. Comme l'école,(qu'on complète puisqu'on entend "apprendre l'histoire" par les noms écrits sur les murs), les noms de rues s'adressent désormais à tous. Une nouvelle figure de l'illustre est née.

⁴⁶ Daniel Roche, op. cit.

⁴⁷ Intervention du conseiller Gourju le 25 septembre 1911 au Conseil Municipal. la Revue du Lyonnais en 1899 dit aussi : "Ne faut il pas des plaques aux nullités encombrantes, aux illustrations obscures qui surgissent en foule de nos assemblées radicales", tome 27-28, p.60.

⁴⁸ En matière de noms de rues, cette distance est flagrante au moment du centenaire de la Révolution en 1889: tout juste une place Carnot, et encore le rapport du maire précise qu'il s'agit d'honorer la dynastie des Carnot et non la Révolution.

⁴⁹ Bien d'autres remarques pourraient être encore ajoutées, par exemple l'absence totale des dates ou des événements.

⁵⁰ Conseil Municipal, 29 septembre 1911.